

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'INSERTION DANS LA PRESSE

Projet de plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Vinça

Objet de la consultation : projet de PPI du barrage de Vinça.

Communes concernées par la consultation :

Baho, Bompas, Canet-en-Roussillon, Corneilla-la-Rivière, Ille-sur-Têt, Le Soler, Millas, Néfiach, Perpignan, Pézilla-la-Rivière, Rodès, Saint-Estève, Saint-Feliu-d'Amont, Saint-Feliu-d'Avall, Sainte-Marie-la-Mer, Torreilles, Villeneuve-la-Rivière et Villelongue-de-la-Salanque.

Date d'ouverture de la consultation : le 20 mars 2024.


Durée de la consultation : un mois.

Lieux de consultation : pendant la durée de la consultation, le projet de PPI, accompagné d'une note d'information présentant l'activité du barrage de Vinça et les risques susceptibles d'en résulter, sont consultables sur support papier :

- ° dans les mairies concernées aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- ° dans les bureaux de la sous-préfecture de Prades, 177 avenue du Général De Gaulle, aux jours et horaires d'ouverture suivants : lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- ° dans les bureaux de la préfecture des Pyrénées-Orientales à Perpignan, 24 quai Sadi Carnot, aux jours et horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON